



## FICHE TECHNIQUE ET SPECIFICATIONS

### GALET CHLORE LENT - 200 GRS

Référence article : **G90/200**

N° fournisseur : 30347

Version : 1

Date : 15/10/2015

Caractéristique	Unité	Spécification	Méthode	R/BA
Teneur en acide trichloroisocyanurique	%	98		
Teneur en chlore actif	%	min 90		

Classe ADR : 5.1

Code danger : 50

Code matière : 2468

Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux de piscines publiques.  
Conforme à la norme NF EN 15032 pour le traitement des eaux de piscine.

Produit biocide TP2.

#### CARACTERISTIQUES :

Galets de 200 g à dissolution lente.

Haute teneur en ATCC : 90% de chlore actif minimum.

Compatible avec tous les systèmes de filtration.

Mettre directement dans le skimmer, ou dans un surchloreur en fonctionnement.

#### MODE D'EMPMOI / DOSAGE :

Les galets de 200 g à action lente maintiennent en permanence le taux de chlore idéal de l'eau de votre piscine.

- 1 galet de 200 g pour 25 m3 d'eau pour 7 à 10 jours selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil et la fréquentation du bassin.

- Vérifier hebdomadairement votre taux de chlore et le maintenir entre 1.5 et 2.5 mg/l (ppm).

#### SECURITE :

Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour plus de renseignements, consulter la fiche de données de sécurité.

#### LIMITES JURIDIQUES :

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés de bonne foi, uniquement dans un souci d'information. Ils reflètent l'état de nos connaissances au moment de leur rédaction. Les possibilités et les conditions d'application de nos produits étant nombreuses, variées et hors de notre contrôle, notre responsabilité ne saurait en aucun cas être recherchée si toutes les informations nécessaires sur les applications projetées n'ont pas été formellement portées à notre connaissance. Ces renseignements ne peuvent être considérés comme une suggestion d'utiliser nos produits sans tenir compte des brevets existants, ni des prescriptions légales ou réglementaires, ou nationales. L'acheteur est tenu de vérifier si la détention, l'utilisation de nos produits sont soumises sur son territoire à des règles particulières, notamment en matière de santé publique, d'hygiène et de sécurité des travailleurs et/ou des consommateurs. L'acheteur assume également seul les devoirs d'information et de conseil auprès de l'utilisateur final. Le non respect éventuel par l'acheteur de ces réglementations, prescriptions et devoirs ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.